

# Plévenon- n°201-1

Zone UB



« Rue Notre-dame »

Superficie : 0.52ha

Nombre de logements minimum : 3 (A)  
4 (B)

Logements locatifs sociaux minimum : 0

## Caractéristiques du multi site

Ces deux sites se situent à proximité du bourg, à l'Est.

Ils sont insérés dans un tissu de maisons individuelles de différentes formes.

## Sites en densification



## Photographie du site






## Objectifs généraux d'aménagement du site

La zone B est à vocation d'habitat, le secteur A est à vocation mixte car il est compris dans le périmètre de centralité. Une opération d'ensemble n'est pas exigée sur ce secteur.

- 5 arbres seront conservés sur la zone A.
- L'accès sur la zone B sera groupé.

## Légende

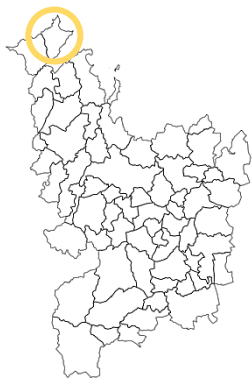
-  Délimitation du secteur
-  Principe d'accès
-  Arbres à conserver

## Schéma des orientations d'aménagement du secteur n°201-1



# Plévenon- n°201-2

Zone 1AUh2



« Rue des Vaux sud »

Superficie : 0.95ha

Nombre de logements minimum : 12

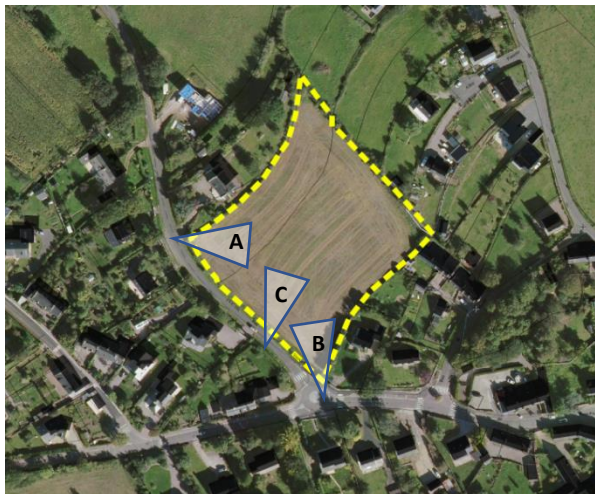
Logements locatifs sociaux minimum : 0

## Caractéristiques du site

Ce secteur stratégique situé à proximité du bourg, à l'Ouest de celui-ci.

Il est desservi par la Rue des Vaux au sud et est inclus dans un tissu de maisons individuelles mais également au sein d'autres gisements fonciers au Nord.

## Site en extension



## Photographies du site








### Objectifs généraux d'aménagement du site

Ce secteur est à vocation d'habitat. Les orientations retenues sont :

- Des accès groupés pourront être réalisés au Sud du secteur sur la Rue des Vaux, des accès individuel sur cette rue sont également réalisables.
- Prévoir une réserve foncière au Nord du secteur dans l'optique de prolonger la voirie pour une urbanisation future.
- Conserver les haies et arbres marqués sur le schéma suivant.

### Légende

-  Principe d'accès groupé
-  Voirie à créer
-  Réserve foncière à conserver
-  Haie à conserver ou créer
-  Voirie à créer

### Schéma des orientations d'aménagement du secteur n°201-2



# Plévenon- n°201-3

Zone 1AUh2



« Rue de la Ville Hingant Nord »

Superficie : 0.86ha

Nombre de logements minimum : 11

Logements locatifs sociaux minimum : 0

## Caractéristiques du site

Ce secteur est situé au Nord du centre-bourg, c'est un secteur stratégique du fait de sa proximité.

Il est inséré entre un bâti pavillonnaire linéaire et des terres agricoles.

Le site est actuellement cultivé.

## Site en extension



## Photographies du site









### Objectifs généraux d'aménagement du site

Ce secteur est à vocation d'habitat. Les orientations retenues sont :

- Créer deux accès sur la Rue de la Ville Hingant, ces accès devront être reliés par une voie secondaire ou de desserte. Des accès individuels sont réalisables sur cette rue.
- Créer une haie en lisière nord du secteur afin d'intégrer le projet au paysage.
- Réaliser une liaison douce entre la Rue de la Ville Hingant et la voirie créée au sein du secteur.

### Légende

- |   |                              |  |                       |
|---|------------------------------|--|-----------------------|
|    | Délimitation du secteur      |  | Voie à créer          |
|    | Principe d'accès groupé      |  | Liaison douce à créer |
|   | Réserve foncière à conserver |  |                       |
|  | Lisière urbaine à créer      |  |                       |

### Schéma des orientations d'aménagement du secteur n°201-3



OAP DENSITE n° 201-4 : « Rue de la ville Hingant Ouest »

2 logements minimum sur le secteur, zonage UCa

